

Un modèle explicatif du vote FNSEA aux élections des Chambres d'agriculture départementales (1995-2001)

Éric DUBOIS • Centre d'économie Sorbonne (CES), Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

François FACCHINI • Université de Reims et Centre d'économie Sorbonne, Laboratoire d'économie publique (CES-LAEP), Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Martial FOUCAULT • Département de Science politique, Université de Montréal et Centre d'économie Sorbonne (CES), Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Abel FRANÇOIS • Laboratoire de recherche en gestion et économie (LaRGE), Université de Strasbourg et Economics and Social Department (SES), Telecom-ParisTech

Introduction

En matière de politique publique agricole, la France a développé un modèle proche de la cogestion. En effet, les décisions politiques nationales sont prises en concertation avec les syndicats agricoles et leur mise en œuvre est également confiée pour partie à des institutions telles que les Chambres d'agriculture départementales, qui sont gérées par des représentants du monde agricole élus lors d'élections professionnelles. Les syndicats agricoles portent donc une responsabilité importante dans les choix de la politique agricole et dans ses résultats.

Depuis les premières études des années 1970, l'analyse économique des comportements électoraux a mis en évidence l'influence des déterminants économiques sur les choix de vote. Elle a notamment démontré l'influence des conditions économiques personnelles et générales sur les suffrages des candidats sortants. Cette analyse offre des outils adéquats pour appréhender les comportements électoraux vis-à-vis des gouvernements sortants lorsque leur responsabilité économique est engagée. Ce cadre d'analyse apparaît dès lors particulièrement pertinent pour étudier les élections professionnelles agricoles en France.

L'objectif de cette étude est donc double. D'une part, il s'agit d'expliquer le vote lors des élections professionnelles agricoles françaises. Plus précisément, il s'agit de

comprendre le soutien obtenu par le syndicat le plus impliqué dans la gestion des politiques publiques agricoles. D'autre part, il s'agit de savoir si l'influence des déterminants économiques sur le vote est de même nature et de même ampleur dans le cadre spécifique d'une élection professionnelle.

Pour poursuivre ce double objectif, nous partons de l'analyse des Chambres d'agriculture départementales dont l'organisation met en évidence la grande responsabilité des représentants syndicaux élus dans la gestion de la politique publique agricole. Une forme de cogestion associant la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et les pouvoirs publics s'est mise en place au niveau local. Cette cogestion permet d'appliquer la théorie économique du vote où l'élu (ou la liste) sortant est jugé à l'aune de ses résultats économiques tels qu'ils sont perçus par les électeurs. Nous proposons donc l'hypothèse que les électeurs, lors des élections professionnelles agricoles, fondent leur choix sur les résultats économiques du syndicat sortant qui est la FNSEA.

Cette supposition est testée empiriquement à l'aide d'une fonction de vote qui tente d'expliquer les suffrages obtenus par la FNSEA lors des élections aux Chambres d'agriculture départementales de 1995 à 2001. Plusieurs déterminants de ce vote sont testés. Il en ressort que, en dehors des

effets territoriaux, les éléments structurels influencent peu le vote, à l'exception de la culture de betteraves. Inversement, les éléments conjoncturels notamment économiques ont une incidence marquée sur les choix de vote. Les résultats montrent ainsi que l'accroissement du revenu agricole augmente les suffrages obtenus par la FNSEA, validant de la sorte la dimension égotropique du vote.

L'étude apporte deux contributions originales. Premièrement, elle améliore la connaissance des logiques de vote dans les élections professionnelles et, plus particulièrement, des élections agricoles, en prenant en compte la dimension économique de ce vote. Deuxièmement, elle étend l'application des théories économiques du vote à des élections autres que politiques.

Quatre sections structurent l'article. Après avoir présenté l'organisation du monde professionnel agricole en précisant le rôle des Chambres d'agriculture, les modes d'élections des gestionnaires de ces Chambres et le paysage syndical agricole, les grandes approches de l'économie du vote sont passées en revue. Une fonction de vote est ensuite proposée afin de tester les effets des déterminants économiques sur les suffrages obtenus par la FNSEA aux élections professionnelles. Enfin les résultats de son estimation sont interprétés et discutés.

L'organisation du monde professionnel agricole

Afin de bien appréhender l'organisation du monde professionnel agricole autour des Chambres d'agriculture départementales, nous présentons d'abord le rôle et le fonctionnement de ces institutions, les modalités de désignation des représentants syndicaux dans les Chambres sont ensuite exposées ce qui ouvrira la discussion sur l'offre syndicale en compétition lors des élections professionnelles.

1. Le rôle et le fonctionnement des Chambres

Les Chambres d'agriculture ont été mises en place par la loi du 3 janvier 1924. Selon ce texte elles sont, « *auprès des pouvoirs publics, les organes consultatifs et professionnels des intérêts agricoles et de leur circonscription [...] elles peuvent dans leur circonscription, créer ou subventionner tous établissements, institutions ou services d'utilité agricole, toutes entreprises collectives d'intérêts agricoles* ». Cette loi institue dans chaque département une Chambre d'agriculture élue au suffrage universel dotée du statut d'établissement public. Les Chambres d'agriculture ont, alors, d'importantes prérogatives mais des moyens financiers faibles. Après la Seconde Guerre mondiale, le décret de 1954 leur donne plus de moyens et les autorise à percevoir des taxes parafiscales sur certains produits agricoles afin de créer et de subventionner des services d'utilité agricole. La loi du 5 août 1960 oblige le gouvernement à consulter les Chambres d'agriculture avant de prendre des décisions de politique publique en matière agricole. Le décret du 4 octobre 1966 élargit leur mission au développement agricole. Elles deviennent alors progressivement le lieu où les agriculteurs se forment à la modernisation de leur technique de production. Le métier de conseiller agricole est une innovation des Chambres. Il accompagne durant toutes les années 1960 la politique de modernisation de l'agriculture initié par les gouvernements gaulistes dont l'objectif était l'amélioration de la productivité et du niveau de vie des exploitants. Aujourd'hui, ces mêmes conseillers travaillent pour convaincre le monde agricole de l'importance de la qualité de l'environnement et de l'insertion de leur activité dans la nature (Brives, 2008). Les Chambres d'agriculture ont donc un rôle consultatif, un rôle de représentation et un rôle d'accompagnement des choix agricoles du gouvernement. Aujourd'hui, elles sont parties prenantes dans les

commissions des structures agricoles¹ ou dans les comités de la formation professionnelle. Elles soutiennent financièrement des projets :

- de développement de nouvelles filières de production ;
- d'aménagement ;
- de recherche de débouchés nouveaux ;
- de tourisme rural.

Elles ont leur propre fonds et disposent d'importants moyens financiers².

Pour toutes ces raisons, les Chambres d'agriculture et leurs représentants élus participent à la définition des objectifs de la politique agricole et sont responsables de la mise en œuvre d'une part importante de cette politique, notamment les politiques de développement agricole, de structure et d'aménagement foncier, ainsi que la formation professionnelle. Ces Chambres sont gérées par des représentants du monde agricole sélectionnés par un processus électoral.

1. Les Chambres d'agriculture ont favorisé la création des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et des Sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA) chargées de l'écoulement des denrées agricoles et/ou de la gestion des abattoirs.

2. En 2000 (dernière année de chiffres disponibles), elles employaient 7 500 salariés dont 5 400 ingénieurs et techniciens sur toute la France. Elles ont officiellement des moyens équivalents dans l'ensemble des départements. C'est le décret-loi du 24 novembre 1954 qui instaure cette règle en instituant un Fonds national de péréquation des Chambres d'agriculture. À partir de 1982, les Chambres d'agriculture se finançaient par des ressources propres, des crédits départementaux de l'Association nationale pour le développement agricole (ANDA) et des crédits d'intervention provenant notamment du ministère. Aujourd'hui, elles sont financées par des participations du Fonds national de développement agricole (FNDA), par les Conseils généraux et régionaux, par l'État et par les redevances des utilisateurs de leurs prestations de services. Le FNDA est alimenté à la suite du décret de 1966 par des taxes parafiscales prélevées sur les produits agricoles (portant initialement surtout sur les céréales elles ont été par la suite étendues à d'autres produits notamment d'animaux). Ce fonds est affecté à chaque département en fonction de ses projets. Il procure en moyenne 10 % du budget des Chambres.

2. L'organisation des élections

En règle générale, chaque département métropolitain possède une Chambre d'agriculture. Mais compte tenu des spécificités de l'Ile-de-France, il y a 90 Chambres départementales en métropole³. Elles sont gérées par l'ensemble des élus des différents collèges.

Les élections ont lieu tous les six ans. Le régime électoral régissant ces élections s'est constitué progressivement et a changé régulièrement à chaque élection pour se stabiliser dans les années 1980⁴. Aujourd'hui, le Code rural établit dix collèges ainsi que le nombre de sièges qui s'y rattachent :

- chefs d'exploitation et assimilés (21 sièges) ;
- propriétaires usufruitiers (2 sièges) ;
- salariés d'exploitation (4 sièges) ;
- salariés d'organismes (coopératives, Crédit agricole, Mutualité sociale agricole...) (4 sièges) ;
- anciens exploitants (2 sièges) ;
- coopératives dont l'objet principal est relatif à la production agricole (1 siège) ;
- autres coopératives agricoles (4 sièges) ;
- caisses de crédit agricole (2 sièges) ;
- mutualité agricole (2 sièges) ;
- organisations syndicales à vocation générale d'exploitations agricoles ou de jeunes agriculteurs (2 sièges).

Chaque collège correspond donc à un électorat particulier et à une partie de la population du monde agricole, et cet électorat est représenté au sein de la Chambre par un nombre fixe de sièges. La répartition et le nombre de siège sont identiques quel que soit le département, c'est-à-dire qu'ils ne prennent pas en compte les spécificités des départements.

3. Les départements de la région Ile-de-France ne possèdent pas de Chambre d'agriculture à l'exception de la Seine-et-Marne. Les six autres départements sont regroupés au sein d'une seule et même Chambre d'agriculture.

4. On précise que, sur notre période d'étude, les règles électorales sont inchangées.

Le collège 1 des chefs d'exploitation est le plus important quantitativement et élit ses représentants sur la base d'un scrutin de liste départemental à un tour. La liste qui a obtenu la majorité des voix reçoit dans une première répartition la moitié des sièges. La moitié des sièges à pourvoir étant de 10,5, la liste majoritaire obtient 11 sièges. Cette première attribution opérée, il est procédé à une seconde répartition pour les sièges restant à pourvoir entre toutes les listes y compris la liste majoritaire suivant la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne. Si nécessaire, il peut être procédé à des répartitions successives suivant cette même règle jusqu'à épuisement des sièges à pourvoir⁵.

Les listes en compétition pour l'obtention des sièges des différents collèges sont des listes syndicales, *a fortiori* pour le collège des chefs d'exploitation.

3. Le paysage syndical agricole français

L'histoire du syndicalisme agricole en France est intimement liée à l'histoire politique. Il y a, en ce sens, un biais partisan dans l'offre politique des syndicats qui peuvent être rattachés à la droite ou la gauche politique. L'ancrage à droite du monde agricole n'est pas, en ce sens, sans importance sur le choix des électeurs et l'organisation de l'offre syndicale. L'objectif de cette section est de présenter succinctement l'offre de politique publique des syndicats et leur histoire. Il faut renvoyer aux travaux des historiens pour connaître dans le détail l'histoire des syndicats en France (Augé-Labiré, 1950, 1955 ; Barral, 1968, Cordellier et Le Guen, 2008).

Dès ses origines, le syndicalisme agricole est associé à une stratégie politique. La loi du 21 mars 1884 autorisant les syndicats professionnels est le résultat d'une stratégie du gouvernement Gambetta qui

cherche à rendre la République populaire dans un monde rural où les monarchistes et les grands propriétaires de la Société des agriculteurs de France dominant et éloignent les électeurs du socialisme et de ses valeurs. L'immédiate après-guerre est aussi une période importante car elle prépare le monopole de la représentation syndicale de la FNSEA. L'année 1945 marque la création de la Confédération générale de l'agriculture (CGA). C'est en son sein qu'en 1946 sera créée la FNSEA qui prendra peu à peu son indépendance et deviendra l'interlocuteur privilégié des gouvernements gaullistes.

C'est à l'intérieur de la FNSEA qu'est née l'autre grande organisation syndicale française en 1947 : le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) qui se donne pour objectif de moderniser les exploitations agricoles. Le couple CNJA-FNSEA⁶, moderniste et productiviste, inspire l'action d'Edgar Pisani alors ministre de l'Agriculture. Les gaullistes cherchent à réaliser plusieurs objectifs : reconquérir le marché intérieur européen et concurrencer l'agriculture américaine. Il s'agit de faire de la France et de l'Union européenne le « garde-manger du monde ». Cette collaboration entre les syndicats FNSEA-CNJA a donné naissance au modèle néocorporatiste français (Muller, 1984). Le gouvernement socialiste d'alternance de 1981 modifie les règles du jeu en introduisant le pluralisme agricole. La fin du monopole syndical de la FNSEA était une promesse de campagne du candidat François Mitterrand. Il s'agissait d'établir des règles de représentativité pour reconnaître le pluralisme syndical existant déjà dans les faits. Les réformes européennes ont accéléré l'obsolescence du modèle néocorporatiste et la mise en place d'un système de concertation État-profession agricole au service de la préparation de décisions européennes

5. On pourra se reporter à la circulaire concernée disponible sur le site du ministère de l'Agriculture pour plus de détails.

6. Cette assimilation peut être justifiée par la conduite de listes communes lors des élections professionnelles.

favorables aux agriculteurs français. Le modèle a changé de forme mais reste au service d'une politique agricole favorable aux intérêts des agriculteurs et, par extension, à l'intérêt général.

Dans les faits, le pluralisme agricole date d'avant 1981. Il trouve son origine généralement dans des conflits internes à la FNSEA. Ces conflits structurent l'offre syndicale.

- C'est tout d'abord le Mouvement de défense des exploitants familiaux (MODEF) qui voit le jour. Il naît en 1959 en réaction de la mise à l'index des fédérations départementales de la FNSEA de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Corrèze et des Landes. Il est appuyé par le Parti communiste français lui conférant de ce fait des bases très politiques. Il dénonce le syndicalisme de collaboration et la ruine de l'agriculture familiale mais considère le marché comme un fait et non comme une politique à réformer. Il s'est, dans ce cadre, toujours opposé aux politiques d'élargissement de ce marché (Espagne, Portugal par exemple) et aux politiques d'alignement des prix européens sur les prix mondiaux.

- C'est ensuite la Fédération française de l'agriculture (FFA), deuxième syndicat née le 2 décembre 1969 après une scission de la FNSEA. Contrairement au MODEF, la FFA est plutôt à droite. Sa principale implantation se situe dans le Centre-Ouest. Elle prône l'arrêt de l'exode rural, la défense de l'exploitation familiale et soutient la politique agricole commune (PAC). Elle redoute par-dessus tout la renationalisation de la PAC et annonce la création en 1991 de la Coordination rurale qui se construit autour d'une critique de la PAC version 1992.

- Le troisième syndicat est la Coordination rurale. En effet, en 1991, le projet de réforme de la PAC conduit une partie des membres de la FNSEA à délaisser leur syndicat qui, sous le principe de cogestion, est obligé de

défendre plus ou moins la réforme. La manifestation du 29 septembre 1991 à Paris devait pourtant marquer son désaccord vis-à-vis de la réforme engagée. Le slogan de cette manifestation est « *pas de pays sans paysan* ». Le gouvernement ne répond pas favorablement à la demande du syndicat majoritaire. Il engage un programme de préretraite, ouvre les frontières à l'importation de viandes de Pologne et met en place des primes pour les oléagineux qui annoncent la réforme de la PAC. La Coordination rurale naît autour d'un entrepreneur syndical (Jacques Laigneau) dans le Gers contre l'impuissance de la FNSEA et la réforme de la PAC de 1992. Son programme est « non » à la réforme de la PAC et ses alliés sont la FFA et le MODEF. Elle est plutôt populaire chez les céréaliers qui sont les premiers pénalisés par les réformes.

- Enfin le quatrième syndicat naît aussi de groupes de paysans en désaccord avec les structures traditionnelles. C'est en 1970 qu'apparaît le mouvement Paysans-travailleurs. Ce mouvement des paysans-travailleurs sera ensuite convoité par des partis de gauche comme le PSU. Il s'agit de remettre en cause le productivisme et plus généralement le capitalisme. Ces deux mouvements ont pour caractéristique commune de se développer dans des régions laitières ou d'élevage et de vouloir donner plus de place au droit au travail qu'à la propriété. Ils se nourrissent de la crise du lait en 1972 (Morbihan, Poitou-Charente, Aquitaine, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Vosges), des problèmes suscités par les contrats d'intégration entre la firme franco-hollandaise Wessafic en 1977 et des conflits internes à la FNSEA (Corrèze, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne, Cantal, Lozère, Loire-Atlantique). En 1977, le mouvement Paysans-travailleurs se scinde en deux et donne naissance d'un côté au Mouvement syndical des travailleurs-paysans (MSTP) et de l'autre au Mouvement syndical des travailleurs de la terre (MSTT). C'est le

MSTT et divers groupes syndicaux départementaux qui donnent naissance le 4 juin 1981 à la Confédération nationale des syndicats de travailleurs-paysans (CNSTP). Le MSTP donne de son côté naissance à la Fédération nationale des syndicats paysans (FNSP) qui regroupe l'inter-paysanne et des représentants de sections spécialisées (fermiers, métayers, producteurs de porc, de lait, de fruits, etc.). Il s'oppose à la cogestion avec l'État et au pouvoir des céréaliers et betteraviers de la FNSEA. La fusion de la CNSTP et de la FNSP qui avait obtenu 12,9 % des suffrages à eux deux aux élections de 1983 donne naissance quatre ans plus tard à la Confédération paysanne. Les éleveurs, contrairement à la Coordination rurale, sont ses principaux soutiens. Son discours est, par ailleurs, ouvertement « socialiste » et « alternatif ». Il s'agit de rompre avec le capitalisme. Son champ d'action va ainsi bien au-delà de l'agriculture. Le vote à la Confédération paysanne se nourrit des crises. Par exemple, la crise de la vache folle a nuï à la FNSEA/CNJA qui a soutenu la politique d'abattage massif et le mécontentement que cette attitude a provoqué une fuite d'électeurs de la FNSEA vers la Confédération paysanne.

Finalement, il apparaît que les Chambres d'agriculture départementales sont responsables, du fait de la cogestion, d'une part importante de la politique agricole menée localement. De plus, ces chambres sont gérées par des représentants du monde agricole élus à partir de listes syndicales. On peut dès lors s'interroger sur l'influence des résultats de la politique agricole sur les choix de renouvellement des chambres, car les représentants peuvent être considérés par les électeurs comme responsable de la politique publique et de ses résultats. Ce lien entre les résultats de la politique menée par les élus sortants et les suffrages qu'ils obtiennent a été mis largement en évidence par l'économie du vote.

L'économie du vote

Il est important d'opérer d'emblée une distinction entre théorie économique du vote et économie du vote.

La théorie économique du vote naît en 1957 avec deux contributions de Downs (1957a, 1957b). Ces travaux constituent la première application systématique des outils de la science économique à la science politique. Selon Downs, les citoyens agissent rationnellement en politique comme ils agissent rationnellement en économie : « *Chacun d'entre eux envisage les élections uniquement comme un moyen de sélectionner le gouvernement le plus avantageux pour lui. Chaque citoyen évalue l'utilité qu'il pense que chaque parti lui apporterait s'il était au pouvoir dans le futur. [...] Il vote pour le parti qui lui assurerait le niveau d'utilité le plus élevé. Le premier facteur qui influence son évaluation de la performance future de chaque parti n'est pas les promesses de campagne sur le futur mais sa performance durant la période qui s'achève. [...] Cette procédure lui permet de prendre sa décision sur des faits plutôt que sur des conjectures [...] Le bilan reste l'élément central de son évaluation* » (Downs, 1957a)⁷. Chez Downs (*op. cit.*), le vote a donc clairement une dimension prospective puisque les agents votent pour le candidat censé leur assurer le maximum d'utilité dans le futur.

Cependant, pour évaluer la situation future, ils doivent collecter de l'information notamment sur la position des candidats concernant les problèmes saillants, et, ensuite, traiter cette information en évaluant notamment la capacité des candidats à tenir leurs promesses et les conséquences des politiques sur leur bien-être. Le principal problème qui se pose alors à eux est que la collecte et le traitement de l'information s'avèrent coûteux : coût en temps passé à chercher l'information, à apprendre à la traiter, etc. (Downs, 1957b). Il est rationnel,

7. Cf. Downs, 1957a, page 138.

dans ces conditions, pour l'électeur de ne pas acquérir de l'information. Selon le célèbre oxymore de Downs (1957a)⁸, l'électeur est « rationnellement ignorant ». Face à ce manque d'information, les électeurs peuvent alors se contenter d'un « référendum sur la gestion du sortant » (Lafay, 1995)⁹. Ce type de comportement, dit « rétrospectif », apparaît comme un moyen de « faire des économies » (*cost-cutting element*) dans la prise de décision électorale. Les électeurs peuvent aussi utiliser les raccourcis cognitifs ou « files » que constituent les partis politiques, les groupes de pression ou les médias (Popkin, 1991).

Le vote rétrospectif est également présent mais de manière plus impressionniste dans les travaux de Key. Dans son ouvrage de 1942, il assimile ainsi l'électorat au « Dieu rationnel de la vengeance et de la récompense » (Key, 1942)¹⁰. Quelques années plus tard, il indique que « les électeurs, dans leur colère, mettent les polissons à la porte » (Key, 1961)¹¹ et que « si l'opinion publique peut exprimer clairement un désaveu rétrospectif de la performance ou de la politique, elle peut aussi exprimer de la même manière une confirmation ou une ratification de la politique ou performance passée » (Key, 1961)¹². Pour Key (1966), l'électorat se divise principalement en deux : on a d'un côté ceux qui « font du surplace » (*stand-patters*) et de l'autre les « girouettes » (*switchers*). Le premier groupe est composé d'électeurs dont le vote ne varie pas d'une élection à l'autre. En revanche, les électeurs du second groupe changent leur vote d'une élection à l'autre. Selon Key, ces électeurs changeants se déterminent « selon leur perception et leur évaluation de la conduite de la politique et de ses performances. Ils

aiment ou n'aiment pas la performance du gouvernement » (Key, 1966)¹³.

Les travaux de Downs et de Key constituent, une théorie économique du vote mais pas une théorie de l'économie du vote. En effet, la dimension économique n'apparaît pas dans la décision de vote sinon indirectement dans l'utilité que les individus retirent des politiques menées par les gouvernants.

L'économie comme déterminant du vote n'apparaît véritablement qu'au début des années 1970, à la suite de l'étude de Kramer (1971). L'objectif de Kramer est explicitement de tester le mécanisme de vote rétrospectif : « si la performance du Parti sortant est satisfaisante, l'électeur garde le parti sortant alors que si la performance du parti sortant n'est pas satisfaisante, il vote contre » (Kramer, 1971)¹⁴. Pour réaliser son test, Kramer construit et estime la première fonction de vote de l'histoire. Il s'agit de mettre le vote en relation avec ses déterminants supposés, déterminants pouvant être d'ordre politique, économique, socio-démographique, etc.¹⁵. Cependant, Kramer ne choisit que des déterminants exclusivement économiques. En reliant ceux-ci au vote en faveur des Républicains lors des 31 élections à la Chambre des Représentants américaine entre 1896 et 1964, il valide la théorie du comportement rétrospectif. L'auteur met en évidence que plus le revenu augmente, plus le vote en faveur des Républicains est élevé quand ceux-ci sont au pouvoir.

Cependant, le comportement rétrospectif va connaître plusieurs remises en cause.

13. Cf. Key, page 150. Contrairement à une idée très répandue, Vladimir Key n'emploie pas dans cet ouvrage les termes de « punition » ou de « récompense ». Il indique simplement en parlant des élections présidentielles américaines de 1948 que le rôle principal de l'électorat est celui « d'un comptable des événements passés, de la performance passée, des actions passées » (Key, *op. cit.*, 61).

14. Cf. Kramer, page 134.

15. Pour un bilan des études sur le cas français, voir Dubois (2007) et pour une application aux élections législatives, voir, entre autres, Auberger et Dubois (2005).

8. *Ibid.* page 139.

9. Cf. Lafay, page 23.

10. Cf. la page 568. La pagination correspond à l'édition de 1964 (cinquième édition).

11. Cf. Key, page 467.

12. Cf. Key, page 474.

Parmi elles, la théorie « d'asymétrie des jugements » avance que l'économie n'a un impact que « par intermittence » (Bloom et Price, 1975). Dans les périodes de prospérité, les variables économiques jouent peu car elles sont supplantées par les *salient issues* (enjeux saillants). Dans les périodes de récession, c'est l'inverse qui se produit. Les tests de cette hypothèse n'ont cependant pas abouti à des conclusions nettes et, aujourd'hui, force est de constater que la plupart sinon tous les modèles de vote considèrent l'impact de l'économie comme symétrique. Selon une seconde critique¹⁶, les électeurs ne puniraient ou ne récompenseraient pas de la même manière selon le parti au pouvoir. S'appuyant sur les travaux de Hibbs (1977), Kiewiet (1981, 1983) est le premier à émettre une asymétrie des responsabilités selon la couleur du parti au pouvoir. Avant lui, le vote « n'avait pas de couleur » ; il ne s'agissait que d'un référendum sur la politique du sortant le vote est *incumbency oriented* (obligatoirement orienté). Suivant les travaux de Kiewiet, les partis de gauche seront avantagés dans les périodes de fort chômage et les partis de droite dans les périodes de forte inflation car chacun des partis est jugé plus à même de régler certains problèmes spécifiques. Le vote est alors qualifié de *policy oriented* (politiquement orienté).

Ces deux critiques sont des limites au comportement rétrospectif mais elles ne nient pas sa réalité. Au début des années 1980, émerge une théorie complètement opposée, la théorie du comportement prospectif (Kuklinski et West, 1981 et, récemment, MacKuen *et al.*, 1992). Les citoyens ne sont plus tournés vers le passé mais vers le futur. Si des conditions économiques satisfaisantes sont anticipées pour la période

post-électorale, pourquoi le parti sortant serait-il sanctionné pour de mauvaises performances économiques obtenues avant les élections ?

À la fin des années 1970, des auteurs, tout en admettant que les électeurs regardent le passé, s'interrogent sur ce que regardent les électeurs dans le passé. Kramer (1971) avait montré que les variables économiques pertinentes sont celles qui sont « proches des gens » : le revenu par tête et l'indice du coût de la vie ont un impact significatif sur le vote alors que le chômage n'en a pas. Selon l'expression de Campbell *et al.* (1960)¹⁷, les électeurs *vote the pocketbook* (votent selon l'état de leur portefeuille). À la suite de Fiorina (1978), qui aboutit au rejet du « vote portefeuille », un nouveau clivage va se faire jour, celui qui oppose le « vote égotropique » au « vote sociotropique ». Kinder et Kiewiet (1979) opposent les *personnal grievances* (doléances personnelles) aux jugements collectifs. Dans le premier cas, les électeurs évaluent les performances économiques de leur point de vue personnel et dans le second du point de vue de l'ensemble de la société. Ce comportement est qualifié de sociotropique selon le terme introduit originellement par Meehl (1977). Alors que les *pocketbook voters* demanderaient au gouvernement « *qu'avez-vous fait pour moi dernièrement ?* », les électeurs sociotropiques lui demanderaient « *qu'avez-vous fait pour le pays dernièrement ?* » (Kinder et Mebane, 1983)¹⁸. Leurs préférences politiques sont déterminées par les conditions économiques du pays et non par les leurs.

Pour résumer, l'économie du vote est étudiée selon deux dimensions principales : une dimension temporelle qui oppose comportement rétrospectif et comportement prospectif et une dimension philanthropique qui oppose comportement égotropique et comportement sociotropique. On

16. D'autres critiques ont été formulées, la plupart d'entre elles relevant de la question de la responsabilité ou de l'influence du contexte institutionnel (voir Dubois, 2005, pour une présentation détaillée de ces critiques).

17. Cf. Campbell *et al.*, page 381.

18. Cf. Kinder et Mebane, page 143.

Tableau 1. Résultats agrégés aux élections de 1995 et 2001 (en %)

Élections	Syndicats					
	FNSEA	Confédération paysanne	MODEF	Union MODEF-Conf. paysanne	Coordination rurale	Divers
1995	56,7	19,6	4,7	0,8	12,4	5,8
2001	53,9	26,5	2,9	1,5	12,5	2,5

Source : calculs des auteurs

peut donc définir quatre types de comportement : rétrospectif-égotropique, rétrospectif-sociotropique, prospectif-égotropique et prospectif-sociotropique.

Quel comportement domine les autres ? Aucune réponse claire n'a été apportée à cette question à ce jour. Cette absence de conclusion tranchée peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Le premier est l'hétérogénéité de l'électorat. Certains électeurs auraient un comportement sociotropique et d'autres un comportement égotropique, certains un comportement rétrospectif, d'autre un comportement prospectif (Kinder et Mebane, *op. cit.*). De même, les individus pourraient avoir à la fois un comportement égotropique et sociotropique, à la fois un comportement rétrospectif et prospectif (Kiewiet, 1985 ; Markus, 1988, 1992).

Malgré les conclusions diverses et souvent opposées auxquelles elles aboutissent, les études partagent une même conclusion : les variables économiques constituent l'un des déterminants du vote¹⁹. Même si l'économie n'explique pas à elle seule toutes les dimensions du vote, l'économie du vote a amélioré la connaissance et l'explication des choix électoraux.

Dans ce cadre, le vote ne peut être expliqué uniquement par des logiques et facteurs sociaux, idéologiques, religieux ou partisans. Il trouve aussi son origine dans l'évaluation objective ou subjective des performances économiques des gouver-

nements²⁰ et des programmes développés lors des campagnes électorales. À partir de la présentation du rôle des Chambres d'agriculture dans la gestion de la politique agricole et des modes de désignation des représentants, nous pouvons maintenant chercher à appliquer les principes de l'économie du vote aux choix exprimés lors des élections agricoles professionnelles. Cette application passe par la constitution d'une fonction de vote pour les élections des Chambres d'agriculture dans laquelle des variables économiques apparaissent explicitement pour rendre compte du résultat des élections.

Construction de la fonction de vote

Si le vote aux Chambres d'agriculture a donné lieu à divers travaux en sociologie et en science politique (Duboscq *et al.*, 1987, Magimel, 1995, Le Guen, 1997, Minot, 1997, Boussard, 2001 ainsi que plusieurs articles regroupés dans Hervieu, 1992), il n'a, pour autant, jamais été abordé spécifiquement sous l'angle économique.

Comme nous l'avons dit précédemment, la méthode privilégiée par les économistes pour étudier le vote est la construction d'une fonction qui met en relation le vote (la

19. Les études empiriques rejetant l'économie du vote sont rarissimes et se résument, à notre connaissance, à une poignée de contributions publiées dans les années 1970.

20. Précisons bien que, pour autant, l'économie ne doit écarter ces autres facteurs. Ils sont bien entendu complémentaires. La méthodologie d'analyse du vote initiée par Kramer (1971) consistant à n'envisager que les seuls déterminants économiques est aujourd'hui périmée. En effet, la plupart, sinon toutes les fonctions de vote prennent désormais en compte les déterminants socio-démographiques même si c'est parfois de manière fruste principalement pour des raisons de disponibilités de données.

variable expliquée) et ses déterminants (les variables explicatives).

1. La variable expliquée : le vote FNSEA

La première question à se poser lors de la construction d'une fonction de vote est celle de la variable de vote qui doit être expliquée. Le *tableau 1* donne les résultats agrégés pour les élections ayant eu lieu durant notre période étude.

On constate une érosion du vote FNSEA sur la période mais le syndicat reste majoritaire absolu en voix. Il détient toujours la plupart des Chambres d'agriculture départementales.

- La Coordination rurale a fait une entrée remarquée dans le jeu syndical en obtenant plus de 12 % des voix en 1995. Elle prend la présidence de la Chambre d'agriculture du Calvados. Ce pourcentage est ensuite resté stable en 2001. Elle conserve le Calvados et sort vainqueur dans le Lot-et-Garonne.

- Le vote de la Confédération paysanne a lui progressé de près de 10 points. Elle réalise ses meilleurs scores dans des départements de petites et moyennes exploitations du Sud de la France. La progression a été moins forte dans les départements de grandes cultures du nord de la Loire et dans les zones d'élevage du Grand-Ouest. En 2001, elle gagne la présidence de la Chambre d'agriculture de la Haute-Corse. Elle perd la présidence du Finistère acquise en 1995 mais conserve celle de la Loire-Atlantique qu'elle détient depuis longtemps.

- Enfin, le MODEF est en recul. Nous avons choisi d'expliquer le vote en faveur de la FNSEA car, dans la plupart des départements, c'est ce syndicat qui est en charge de la conduite de la politique agricole au niveau départemental en vertu de la cogestion dont nous avons parlé précédemment. De plus, sous l'hypothèse de responsabilité, hypothèse qui fonde, rappelons-le, l'économie du vote, le seul syndicat à pouvoir faire l'objet

d'une sanction/récompense est le syndicat sortant²¹. Notre fonction de vote aura la forme suivante :

VOTE FNSEA = f (facteurs structurels ; facteurs conjoncturels)

- Le vote en faveur de la FNSEA est expliqué à la fois par des facteurs structurels et des facteurs conjoncturels. Les facteurs structurels expliquent la persistance du vote FNSEA d'une élection à l'autre alors que les facteurs conjoncturels expliquent la variation du vote FNSEA d'une élection à l'autre. Le vote FNSEA, noté VOT_FNSEA, est défini simplement comme la part des suffrages exprimés en faveur de la FNSEA et apparentés²².

2. Les déterminants du vote FNSEA

Les facteurs structurels : les orientations technico-économiques et la diffusion de la propriété

Il s'agit au travers de ces facteurs de tester si l'hypothèse d'un vote FNSEA sectoriel, c'est-à-dire attaché à une production (culture ou élevage) particulière est valide.

Parmi les différentes cultures, celle de la betterave a un statut particulier. En effet, les prix du sucre et de la betterave sont garantis aux producteurs. Cette rente de situation permet à la filière de s'autofinancer.

21. Cependant, malgré son caractère majoritaire, la FNSEA n'est pas sortante dans tous les départements à toutes les élections. Cela nécessitera quelques ajustements qui seront précisés ultérieurement.

22. En 1995, certaines listes « divers » sont parfois classées avec la FNSEA. Ces listes n'étant pas explicitement considérées comme apparentées, nous n'avons pas ajouté les voix qu'elles ont reçues à celles obtenues par la FNSEA. En 2001, c'est différent car des listes sont qualifiées « d'apparentées » par le ministère de l'Agriculture. Nous avons donc ajouté leurs voix à celles de la FNSEA. Notons toutefois que ce choix ne concerne que sept listes (sur un total de 277 listes). Enfin, on peut considérer que les voix qui se sont portées sur ces listes émanaient d'électeurs plus proches de la FNSEA que des autres syndicats.

Les betteraviers, dont les représentants sont parfois qualifiés de « généraux du syndicalisme », ont donc tout intérêt à l'absence de réformes défavorables comme la baisse des prix mais aussi la baisse des quotas de production ou l'ouverture du marché européen. Ils soutiendraient donc la FNSEA, garant du *statu quo*. Nous avons introduit la variable BETT définie comme la part de la surface agricole utile (SAU) départementale consacrée à la culture de la betterave l'année précédant l'année des élections²³. Un signe positif est attendu.

De même, le système actuel des aides est très favorable aux céréaliers, ceux-ci percevant en 2000 près de 50 % des aides liées à la PAC alors qu'ils représentent moins de 20 % des exploitations (Desriers *et al.*, 2000 ; Girard *et al.*, 2002). Ils seraient donc également favorables au maintien de cette répartition. Afin de vérifier cela, la variable CERE est définie sur le même modèle que BETT et, comme pour cette variable, un signe positif est attendu.

Bien entendu, les terres non consacrées à la culture des céréales, et à la culture en général, sont essentiellement dévolues à l'élevage. Les éleveurs profitant moins des aides, ils devraient moins soutenir le syndicat majoritaire. La variable ELEV, définie comme la part du cheptel total départemental dans le cheptel total national²⁴, est introduite et un signe négatif est attendu pour son coefficient²⁵.

Un autre facteur structurel pouvant expliquer le vote FNSEA est la diffusion de la

propriété. Les chefs d'exploitations en faire-valoir direct (c'est-à-dire exploitant leur propre terre) seront plus conservateurs que les chefs d'exploitations preneurs (c'est-à-dire exploitant une terre dont ils ne sont pas propriétaires). On peut alors estimer que dans les départements où les terres sont exploitées par leurs propriétaires, le vote se portera plutôt vers le syndicat majoritaire. Comme approximation de la propriété, nous avons retenu, dans chaque département, la part des charges locatives (CHLOC) dans le revenu mixte agricole les années précédant l'année des élections. Plus cette part est élevée, plus la location occupe une place importante. En effet, les charges locatives correspondent aux paiements versés aux propriétaires des terrains en contrepartie de la mise à disposition de ces terrains. Le signe du coefficient associé à CHLOC devra donc être négatif.

En dehors de ces facteurs, des « effets fixes territoriaux »²⁶ seront introduits pour prendre en compte certaines rigidités territoriales pouvant entraîner une inertie dans le vote que les variables définies précédemment ne permettent pas d'expliquer²⁷. Ces rigidités ont souvent pour origine des facteurs socio-démographiques, facteurs parfois difficiles à appréhender quantitativement (absence de données régulièrement disponibles...).

Les facteurs de court terme : l'action des Chambres d'agriculture, le contexte syndical et la conjoncture agricole

Au regard de l'ensemble de leurs objectifs mentionnés précédemment, les perfor-

23. En l'absence de données sur le nombre de betteraviers, cette variable nécessitait une référence territoriale. En effet, un hectare dans la Loire, ce n'est pas un hectare dans les Landes. Par ailleurs, précisons qu'une variable alternative définie comme la part de la production départementale dans la production nationale a été testée et donne les mêmes résultats. Ces précisions valent pour toutes les variables définies en ratio de la SAU utilisées dans notre étude.

24. Cela comprend le cheptel bovin, caprin, porcine et ovin.

25. Bien entendu, nous serons vigilants à une éventuelle colinéarité entre les variables CERE et ELEV.

26. Il s'agit d'introduire une variable indicatrice par unité territoriale valant 1 pour le territoire concerné à chaque élection et 0 ailleurs (il n'y a donc plus de constante dans le modèle).

27. Étant donné que notre échantillon ne comporte pas toutes les unités territoriales (*i.e.* tous les départements), un autre type d'effets serait à privilégier, les effets aléatoires. Nous mènerons donc les tests appropriés pour trancher entre les différentes approches.

mances de l'action des Chambres d'agriculture peuvent être jugées à l'aune de leur résultat en matière de revenus agricoles, de productivité des exploitations et de développement agricole. Trois indicateurs de performance au niveau départemental peuvent alors être proposés : l'évolution des revenus, l'évolution de la productivité des exploitations et l'évolution du nombre d'exploitations.

• **Un vote égotropique : l'évolution des revenus agricoles**

Selon le modèle du vote égotropique que nous avons présenté plus haut, les agriculteurs votent pour maximiser leur revenu *via* le vote aux Chambres d'agriculture. En effet, celles-ci ayant un rôle dans l'élaboration des politiques agricoles et leur exécution, elles sont tenues pour responsables de l'évolution des revenus agricoles. Sous cette hypothèse, l'électeur sanctionne ou récompense le syndicat sortant ou majoritaire en fonction de l'évolution de son revenu.

Cette manière de voter suppose que l'électeur associe strictement l'évolution du revenu et l'action des syndicats aux Chambres d'agriculture. Il est possible, en effet, d'émettre l'hypothèse que l'électeur ne croit pas le syndicat responsable des décisions de politique agricole et qu'il impute tous les effets de la politique agricole au gouvernement et au ministre de l'Agriculture. Dans ce cas, l'électeur sanctionnera le gouvernement sortant mais épargnera le syndicat sortant.

Par ailleurs, ce lien de responsabilité peut être distendu aujourd'hui par l'idée, souvent véhiculée par les élus nationaux et les syndicats agricoles, que les autorités politiques et syndicales nationales n'ont plus de pouvoir dans un pays appartenant à l'UE. Il est possible, alors, que dans certains cas l'électeur n'impute pas la baisse ou la hausse des revenus à l'action des syndicats sortants.

À notre connaissance, une seule étude s'est penchée sur le rôle du revenu dans la détermination du vote et elle accrédite

l'existence d'un vote de portefeuille. Duboscq *et al.* (1987) ont constaté que les départements dont les revenus moyens par exploitation étaient les plus élevés figuraient aussi parmi ceux dont les agriculteurs votaient le plus volontiers pour le syndicat majoritaire de l'époque (l'UFP). Un bloc de 12 départements, du Loiret au Nord et à la Meuse constitue le noyau de la France de l'UFP et de la France des hauts revenus agricoles, c'est-à-dire des céréaliers avec des surgeons qui se découvrent dans le Gers et les Landes (Duboscq *et al.*, 1987)²⁸. L'article concluait en affirmant que l'UFP était garante de la préservation d'un système capable de distribuer 80 % des aides à 20 % des agriculteurs.

Afin de vérifier la théorie du vote égotropique, nous avons introduit la variable REV définie comme le taux de variation annuel du revenu agricole global par département l'année précédant les élections. Par exemple, pour les élections de 1995, il s'agira de la croissance du revenu entre 1993 et 1994. Cette variable est multipliée par une variable indicatrice notée SORT (pour « sortant ») qui vaut +1 dans les départements où la FNSEA a la majorité des sièges à la Chambre d'Agriculture et -1 dans les autres départements. La FNSEA n'est en effet tenue responsable de l'évolution du revenu que dans les départements dont elle contrôle la Chambre d'agriculture. Le produit de REV et de SORT sera noté REV*. Un signe positif est attendu pour cette variable : conformément à la théorie du vote économique, le sortant est récompensé en cas de bilan positif (ici mesuré par la croissance du revenu), pénalisé sinon.

• **Un vote sociotropique : l'évolution de la productivité et du nombre d'exploitations**

Les électeurs peuvent avoir d'autres préoccupations que leur seul revenu et voter aussi sur les performances de la politique agricole.

28. Cf. la page 14.

Généralement une politique économique est performante si elle conduit au plein-emploi, à l'absence d'inflation, à la croissance, aux excédents commerciaux, etc. Les performances des politiques économiques sont ainsi évaluées grâce à des indicateurs macroéconomiques produits et utilisés par les administrations publiques. Il est possible, sur cette base, de faire un raisonnement analogue et de supposer que les électeurs évaluent les performances de la politique à l'aune des objectifs que se proposent d'atteindre les décideurs politiques et administratifs. Les objectifs de la politique agricole commune sont :

1. la compétitivité de l'Union en matière agricole ;
2. la sûreté et la qualité des denrées alimentaires ;
3. la stabilité et la parité des revenus agricoles avec les autres professions ;
4. le respect de l'environnement et de l'entretien des paysages ruraux ;
5. le bien-être animal.

L'hypothèse, alors, est que les électeurs votent pour le syndicat sortant lorsque la politique agricole est performante, autrement dit qu'elle permet :

1. de dégager des excédents commerciaux et de réduire la dépendance alimentaire de l'Union européenne (baisse des importations agricoles) ;
2. de mettre sur le marché des produits de bonne qualité ;
3. de stabiliser les revenus et de réaliser la parité ;
4. d'améliorer la qualité de l'environnement,
5. de protéger les animaux contre les mauvais traitements.

Si les performances de la PAC ainsi mesurées s'améliorent, il est probable que le syndicat sortant soit récompensé.

Ce type d'explications se place, cependant, à un niveau national. Dans le cadre d'une élection départementale l'enjeu est essentiellement local. Il s'agit prioritairement de juger les performances de la politique agricole dans le département. Deux

indicateurs peuvent alors être envisagés pour saisir cette dimension spatiale.

• Le premier indicateur est la variation de la part des exploitations nouvelles dans le nombre total d'exploitations (variable notée INST). Cette variation est calculée sur l'ensemble du mandat électif soit de 1990 à 1994 pour 1995 et de 1996 à 2000 pour 2001²⁹. Le nombre d'installations est en effet un signe de vitalité agricole dans un département.

• Le second indicateur est une mesure de la productivité. Nous avons retenu le taux de variation annuel de la production totale (en valeur) par hectare de SAU l'année précédant l'année des élections (variable notée PROD).

Ces deux variables, qui traduisent le bilan de la Chambre d'agriculture, ont été chacune multipliée par la variable SORT définie précédemment. Les variables ainsi obtenues sont notées INST* et PROD*. Le signe attendu de ces indicateurs de performances est positif.

Notons cependant que la productivité peut avoir un statut ambigu dans l'esprit de l'agriculteur. En effet, si elle est le signe d'une agriculture performante, elle implique également des investissements importants qui peuvent entraîner l'agriculteur dans une fuite en avant conduisant irrémédiablement à l'endettement et au surendettement, voire à la disparition définitive de l'exploitation agricole. La productivité peut donc cristalliser une forme de contestation. Cette contestation prend aussi la forme d'une agriculture alternative. À l'agriculture productiviste et intensive de la cogestion s'oppose l'agriculture biologique et extensive. La FNSEA a d'ailleurs renouvelé son discours en ce sens. Elle ne souhaite pas se laisser enfermer dans le discours productiviste et propose de se tourner vers « l'agriculture raisonnée »

29. Nous avons neutralisé l'année des élections car elle sert surtout à la mise en place de la nouvelle politique.

et le développement des productions alimentaires (Lemétayer, 2003). L'action du gouvernement de Dominique de Villepin en 2005 en faveur des biocarburants correspond parfaitement à cette nouvelle manière de penser les débouchés agricoles³⁰. Il ne s'agit plus seulement de produire des biens alimentaires de qualité, mais aussi de fournir des matières premières (énergie, plastique végétal, etc.).

Le contexte syndical

Comme il a été dit plus haut, l'offre électorale lors des élections aux Chambres d'agriculture a profondément changé au cours du temps et notamment sur la période couverte par notre étude. Le nombre de listes présentées est passé de 252 en 1989 à 282 en 2001. En particulier, les élections de 1995 ont été marquées par l'apparition de la Coordination rurale qui présente une liste dans 50 départements. La présence d'un nouveau syndicat réduit mécaniquement le nombre de voix en faveur de la FNSEA. Afin d'en tenir compte, la variable LIST1 a été introduite. Celle-ci est définie comme la différence entre le nombre de listes en compétition lors d'une élection et le nombre de listes en compétition lors des élections précédentes. Bien évidemment, le signe attendu de LIST1 est négatif : la présence de listes concurrentes nouvelles est supposée pénaliser la FNSEA. On peut penser que cet effet est même renforcé lorsque la concurrence syndicale brise l'hégémonie de la FNSEA dans ses anciens bastions. Nous avons donc construit une variable LIST2. Celle-ci vaut 1 lorsque la FNSEA est seule en lice alors qu'elle était concurrencée lors des élections précédentes, -1 lorsque la FNSEA est concurrencée alors qu'elle était seule en lice lors des élections précédentes et 0 dans les autres cas. Le signe de LIST2 devra être positif.

De même, le contexte politique des élections syndicales est également pris en

compte au travers du niveau d'abstention lors de l'élection (variable notée ABS). Cette variable retrace la capacité des syndicats à mobiliser l'électorat lors du scrutin. Compte tenu du fait que la FNSEA est le syndicat sortant majoritaire, les stratégies de mobilisation de l'électorat sont plus intéressantes pour les syndicats concurrents car ils peuvent mobiliser sur l'idée d'un vote sanction contre le syndicat sortant. En conséquence, la mobilisation qui se traduit par une abstention plus faible doit agir au détriment de la FNSEA et à l'avantage des autres syndicats. Un signe positif du coefficient associé à la variable est donc attendu³¹.

La conjoncture agricole

Le monde agricole a connu plusieurs crises sanitaires ces dernières années. La plus sévère d'entre elles est sans nul doute celle de la « vache folle ». L'éradication de cette maladie a nécessité des abattages massifs que la FNSEA a soutenus, ce qui a été plutôt mal perçu parmi les agriculteurs. Pour tenir compte de cet événement et d'une éventuelle sanction électorale en 2001 qu'il aurait entraînée, nous avons introduit une variable indicatrice valant 1 en 2001 et 0 en 1995 pour tous les départements. Pour cette variable, notée VACH, un signe négatif est attendu.

L'utilisation d'une telle variable soulève cependant deux problèmes. Le premier est qu'on ne sait pas réellement ce qu'elle capte. Elle est introduite pour marquer un événement particulier mais l'effet obtenu sur le vote est-il le résultat de cet événement précis ou d'un autre ? Le second problème est que notre échantillon étant composé de deux

31. On notera toutefois la dangerosité potentielle que représente l'introduction de l'abstention car cette variable a, généralement, les mêmes déterminants que le vote (biais d'endogénéité). Cependant, nous pensons que ce problème est atténué ici en raison des faibles corrélations entre la variable d'abstention et les autres variables explicatives (voir le *tableau 5* en annexe).

30. Loi d'orientation agricole de 2006.

élections seulement³² toute variable qui, en moyenne, aura diminué ou augmenté entre 1995 et 2001, sera lié à notre variable VACH. Cela peut nuire à la robustesse des résultats économétriques et nous devons y être vigilants.

Résultats de l'estimation

Notre étude couvre les élections de 1995 et de 2001 car les variables que nous avons retenues ne sont en effet pas disponibles annuellement par département avant 1990 et nous interdisent donc l'extension de la période d'étude en deçà de 1995 (les élections précédentes ont eu lieu en 1989). De même, les élections de 2007 n'ont pu être incluses car les données concernant certaines variables explicatives ne sont plus disponibles au niveau départemental (variable de revenu notamment).

Elle concerne par ailleurs 88 des 90 départements comptant une Chambre d'Agriculture. Les données de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise et du Val-de-Marne ont été agrégées avec celles des Yvelines. La Haute-Corse et la Corse-du-Sud ont été supprimés de l'échantillon de départ en raison d'une lacune dans les données des installations³³. Toujours concernant les installations, les données étaient manquantes pour certaines années dans certains départements (Alpes-Maritimes et Territoire-de-Belfort notamment). Nous avons donc procédé à une interpolation en appliquant aux données départementales disponibles le taux de variation national. Par exemple, pour les Alpes-Maritimes, le nombre d'installations est de 6 en 1992 et

la donnée est manquante en 1993. Or le nombre d'installations au niveau national est passé de 9 078 en 1992 à 7 786 en 1993, soit une baisse de 14,2 %. Appliquée au chiffre des Alpes-Maritimes en 1992, on obtient, pour 1993, 5,1 installations soit 5, une fois arrondi.

Notre échantillon contient à la fois une dimension territoriale (88 départements) et une dimension temporelle (2 élections). Il constitue donc un panel (176 observations). Une fois les ajustements de données ci-dessus opérés, toutes les variables sont renseignées pour chacun des 88 départements lors des 2 élections. L'équation à estimer prend la forme suivante :

$$\begin{aligned} VOT_FNSEA_{i,t} = & c_i + \alpha_1 BETT_{i,t} + \alpha_2 CERE_{i,t} + \alpha_3 ELEV_{i,t} \\ & + \alpha_4 CHLOC_{i,t} + \alpha_5 LIST1_{i,t} + \alpha_6 LIST2_{i,t} \\ & + \alpha_7 REV_{i,t}^* + \alpha_8 INST_{i,t}^* + \alpha_9 PROD_{i,t}^* \\ & + \alpha_{10} VACH_i + \alpha_{11} ABS_i + \varepsilon_{i,t} \end{aligned}$$

Les signes attendus sont les suivants :

$$\alpha_1, \alpha_2, \alpha_6, \alpha_7, \alpha_8, \alpha_9, \alpha_{11} > 0 \text{ et } \alpha_3, \alpha_4, \alpha_5, \alpha_{10} < 0$$

c_i représente les effets fixes et $\varepsilon_{i,t}$ le terme d'erreur. La méthode d'estimation utilisée est celle des *Pooled Least Squares* (Moindres Carrés Mélangés)³⁴. La correction de White est appliquée pour corriger l'hétéroscédasticité. Les résultats sont présentés dans le *tableau 2*³⁵.

32. Cela explique que nous ne puissions pas introduire « d'effets fixes temporels » (variables indicatrices qui valent 1 pour toutes les unités territoriales lors d'une même élection et 0 ailleurs) : la variable VACH joue ce rôle.

33. Les données sont manquantes pour la plupart des années et, quand elles existent, elles sont agrégées pour les deux départements.

34. Le logiciel EViews a été utilisé.

35. On se reportera à l'annexe, *tableau 3*, pour la source des données, *tableau 4*, pour des statistiques descriptives des variables utilisées et *tableau 5*, pour les corrélations entre variables explicatives. Les 88 valeurs des effets fixes ne sont pas indiquées ici pour des considérations de place. Elles sont disponibles auprès des auteurs sur simple demande. Par ailleurs, le test d'Hausman tranche en faveur du modèle à effets fixes contre le modèle à effets aléatoires dans chacun des trois cas avec des p-values de 0,91, 0,97 et 0,96 respectivement (pour ce test, on précise que le logiciel STATA a été utilisé).

Tableau 2. Résultats de l'estimation

Variables explicatives	Variable expliquée : VOT_FNSEA _{it}
BETT _{it}	7,40* (1,90)
CERE _{it}	0,36 (1,36)
ELEV _{it}	14,44 (1,40)
CHLOC _{it}	0,26 (0,60)
LIST1 _{it}	- 1,53*** (4,10)
LIST2 _{it}	15,01*** (11,32)
REV _{it} [*]	0,03*** (3,81)
INST _{it} [*]	4,00*** (3,12)
PROD _{it} [*]	- 0,29*** (2,69)
VACH _t	- 2,95** (2,31)
ABS _{it}	0,30*** (2,81)
N. obs.	176
Effets fixes	oui
R ² ajusté	0,80

Les *t* de Student sont reportés entre parenthèses.
* : significatif à 10 % ; ** : significatif à 5 % ;
*** : significatif à 1 %.

Le modèle explique 80 % de la variance du vote FNSEA, ce qui est relativement bon pour une fonction de vote. À la lecture des résultats, on constate qu'aucun déterminant structurel n'est significatif au seuil de 10 % excepté BETT qui atteste d'un vote betteravier. Les terres de cultures de la betterave sont favorables à la FNSEA. L'effet est assez fort : 7 points de vote en plus par point de pourcentage de la part des cultures réservée à la betterave dans la SAU départementale supplémentaire. Toutefois, cet effet est statistiquement faiblement significatif. Par ailleurs, l'hypothèse d'un « vote céréalier » est clairement rejetée, tout comme celle d'un vote lié à l'élevage. Enfin, la variable des charges locatives, qui servent d'approximation à la fragmentation de la propriété, n'est pas significative au seuil de 5 %.

Toutes les variables explicatives conjoncturelles sont quant à elles significatives au seuil de 5 % ou moins et ont toutes le signe attendu à l'exception de PROD*. Le signe négatif du coefficient associé à cette variable semble accréditer l'hypothèse d'une sanction de la FNSEA dans les départements où la productivité est élevée, sans doute en liaison avec les investissements nécessaires à ces gains de productivité. Les résultats d'une enquête de la CNASEA sur quatre départements en 2006 le confirment. L'investissement est considéré par les agriculteurs interrogés comme le deuxième problème économique qui se pose à eux derrière le revenu (Facchini et Magni-Berton, 2007). En ce sens, le virage de la FNSEA vers « l'agriculture raisonnée » depuis les années 2002-2005 trouve un écho dans le caractère contre-productif en termes de vote d'une politique productiviste. Les autres coefficients s'interprètent de la sorte : la présence d'une liste supplémentaire coûte environ 1,5 point à la FNSEA. Si elle était seule en course lors de l'élection précédente, le « coût de la concurrence » est d'environ 15 points. Lorsque la variation de la part des installations dans le nombre d'exploitations augmente annuellement d'un point de pourcentage, le vote FNSEA augmente quant à lui de 4 points. De même, lorsque le taux de variation du revenu augmente de 30 points³⁶, le gain pour la FNSEA est de 1 point de vote³⁷. Enfin, concernant l'abstention, nous obtenons le signe attendu : un regain de mobilisation (d'abstention) a une incidence négative (positive) sur le vote en faveur de la FNSEA. Un point de pourcentage d'abstention supplémentaire se traduisant par une augmentation de 0,3 point de pourcentage des suffrages de la FNSEA.

36. On rappelle que l'écart-type de cette variable de revenu est d'environ 40 points.

37. D'autres spécifications alternatives comme la croissance du revenu par exploitation ou la croissance du revenu départemental en écart par rapport à la croissance du revenu national ont été envisagées et aboutissent à des résultats très proches.

L'ensemble de ces résultats montre une grande influence des déterminants conjoncturels sur le vote FNSEA et, parmi eux, d'un vote d'origine économique ayant une dimension à la fois égotropique et socio-

Conclusion

Cet article se présente comme une extension du champ de l'économie du vote et de ses méthodes à un domaine encore inexploré, celui des élections professionnelles agricoles. De cette étude, il ressort que les suffrages obtenus par la FNSEA lors des élections aux Chambres d'Agriculture de 1995 et 2001 sont déterminés par, entre autres, les variations des revenus agricoles. Ce résultat confirme la présence d'un comportement égotropique de la part des électeurs du collège des chefs d'exploitation. Cela ne signifie pas pour autant que le vote sociotropique est rejeté puisque des variables plus globales comme le nombre d'installations agricoles ou la productivité ont une influence sur le vote. Par ailleurs, parmi les déterminants structurels, nous observons un effet net de la présence de cultures betteravières. En revanche, l'idée d'un soutien plus important à la FNSEA dans les zones de cultures céréalières ou d'élevage n'est pas validée. De même, notre étude ne met pas en évidence un vote lié à la structure de la propriété.

Cet article montre plus généralement l'intérêt de l'économie du vote pour comprendre les choix politiques et la manière dont les gouvernements s'informent sur les préférences des agents en matière de politique publique. Il ouvre la voie à l'étude de toutes les élections profes-

sionnelles : cadre, ouvrier, fonctionnaires de l'État, etc. L'enjeu de telles études ne serait pas seulement scientifique. Il serait aussi un moyen de repenser le rôle des électeurs professionnels dans l'élaboration des politiques publiques. Si la prépondérance du vote égotropique se confirmait pour les élections professionnelles, il serait alors possible de renouveler les fondements conceptuels des élections professionnelles en affirmant leur rôle indispensable dans la mise en conformité des politiques publiques aux intérêts économiques des électeurs. Les électeurs seraient en effet mieux à même de juger de politiques publiques qui ont un effet direct sur leur revenu que de politiques qui ont indirectement des effets sur leur situation économique. Le lien fort entre revenu et orientation électorale donne l'espoir que de meilleures anticipations des conséquences des politiques publiques sur les revenus personnels des agents leur donnent des informations pour sanctionner ou proroger les gouvernements. Dans tous les cas, les premiers résultats obtenus dans cette étude fournissent de nouveaux arguments en faveur de la démocratie professionnelle. ■

Remerciements

Nous remercions Mmes Colombani et Oziel du Centre de documentation et d'information Agreste (Service central des enquêtes et études statistiques - ministère de l'Agriculture et de la Pêche) et Mme Bernardi du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles pour nous avoir fourni la plupart des données utilisées dans cette étude. Nous remercions également les quatre évaluateurs anonymes pour les commentaires et propositions d'amélioration sur une première version de notre texte.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Auberger A., Dubois E. (2005). The Influence of Local and National Economic Conditions on French Legislative Elections. *Public Choice*, 125, p. 363-383.
- Augé-Laribé M. (1950). *La politique agricole de la France de 1880 à 1950*. Paris, Presses Universitaires.
- Augé-Laribé M. (1955). *La révolution agricole*. Paris, Albin Michel.
- Barral P. (1968). *Les agrariens français de Méline à Pisani*. Paris, Armand Colin.
- Bloom H.-S., Price H.-D. (1975). Voter Response to Short-Run Economic Conditions: The Asymmetric Effect of Prosperity and Recession. *American Political Science Review*, 69, p. 1240-1254.
- Boussard I. (2001). Les élections aux chambres d'agriculture : un enjeu de société ? *Revue politique et parlementaire*, 103, n° 1011, p. 89-97.
- Brive H. (2008). L'évolution du conseil agricole et du rôle des chambres d'agriculture. *Pour*, n° 196/197, p. 208-219.
- Campbell A., Converse P.-E., Miller W.-E., Stokes D.-E. (1960). *The American Voter*. New York, John Wiley & Sons.
- Cordelier S., Le Guen R. (2008). Organisations professionnelles agricoles : histoire et pouvoirs. *Pour*, n° 196/197, p. 65-79.
- Desriers M., Burgue M., Sparhubert J. (2000). Le montant des aides directes de la Pac reste très lié à la taille des exploitations. *AGRESTE Cahiers*, n° 3.
- Downs A. (1957a). An Economic Theory of Political Action in Democracy. *Journal of Political Economy*, 65, p. 135-150.
- Downs A. (1957b). *An Economic Theory of Democracy*. New York, Harper & Row.
- Dubois E. (2005). *Économie politique et prévision conjoncturelle : construction d'un modèle macroéconométrique avec prise en compte des facteurs politiques*. Thèse, Université Paris I.
- Dubois E. (2007). Les déterminants économiques du vote - 1976-2006 : trente ans de fonctions de vote en France. *Revue d'économie politique*, 117, p. 243-270.
- Duboscq P., Baratra M., Menault J., Peronnet M. (1987). 1983, élections aux chambres départementales d'agriculture : mythe et vecteur. In Colloque « *Les agriculteurs et la politique depuis 1970* », Paris, Association Française de Science Politique.
- Facchini F., Magni-Berton R. (2007). Les raisons de l'engagement syndical en agriculture : une application de la théorie des groupes d'intérêt. In Colloque « *Le syndicalisme agricole* », Bordeaux, Société Française d'Économie Rurale.
- Fiorina M.-P. (1978). Economic Retrospective Voting in American National Elections: A Microanalysis. *American Journal of Political Science*, 22, p. 426-443.
- Girard P., Podevin H., Rattin S., Trie G. (2002). Pérennité assurée chez les céréaliers, *Agreste - Primeur*, n° 116.
- Hervieu B. (1992). *Les agriculteurs français aux urnes*. Paris, L'Harmattan.
- Hibbs D.-A. (1977). Political Parties and Macroeconomic Policy. *American Political Science Review*, 71, p. 1467-1487.
- Key V.-O. (1942). *Politics, Parties, and Pressure groups*. New York, Thomas Y. Crowell Company.
- Key V.-O. (1961). *Public Opinion and American Democracy*. New York, Alfred A. Knopf.
- Key V.-O. (1966). *The Responsible Electorate: Rationality in Presidential Voting: 1936-1960*. Cambridge, MA, Harvard University Press.
- Kiewiet D.-R. (1981). Policy-Oriented Voting in Response to Economic Issues. *American Political Science Review*, 75, p. 448-459.
- Kiewiet D.-R., 1983. *Macro-economics and Micro-politics: The Electoral Effects of Economic Issues*. Chicago, University of Chicago Press.

- Kiewiet D.-R. (1985). The Effects of Economic Issues on Voting for President, 1956-1980. In Schier S.-E., Vig N.-J. (Éds.) "Political Economy in Western Democracies", Holmes & Meier, p. 304-325.
- Kinder D.-R., (1979). Economic Discontent and Political Behavior, the Role of Personal Grievances and Collective Economic Judgements in Congressional Voting. *American Journal of Political Science*, 23, p. 495-527.
- Kinder D.-R., Mebane W.-R. (1983). Politics and Economics in Everyday Life. In Monroe K.-R. (Éd.), "The Political Process and Economic Change", New York, Agathon Press, p. 141-180.
- Kramer G.-H. (1971). Short-Term Fluctuations in U.S. Voting Behavior, 1896-1964, *American Political Science Review*, 65, p. 131-143.
- Kuklinksi J., West D. (1981). Economic Expectations and Voting Behavior in United States House and Senate Elections. *American Political Science Review*, 75, p. 436-447.
- Lafay J.-D. (1995). Les interactions entre économie et politique. *Journal de la société de statistique de Paris*, 136, p. 17-28.
- Le Guen R. (1995). Les élections aux Chambres départementales d'agriculture du 31 janvier 1995 : un révélateur du changement d'identité professionnelle des agriculteurs. *Économie rurale*, n° 237, p. 30-36.
- Lemétayer J.-M. (2003). *Qu'est-ce que la FNSEA ?* Paris, L'Archipel.
- MacKuen M.-B., Erikson R.S., Stimson J.-A. (1992). Peasants or Bankers? The American Electorate and the U.S. Economy. *American Political Science Review*, 86, p. 597-611.
- Magimel J. 1995. Élections aux chambres d'agriculture. Les leçons d'un scrutin. *Revue Paysans*, n° 230, p. 5-17.
- Markus G.-B. (1988). The Impact of Personal and National Economic Conditions on the Presidential Vote: A Pooled Cross-Sectional Analysis. *American Journal of Political Science*, 32, p. 137-154.
- Markus G.-B. (1992). The Impact of Personal and National Economic Conditions on Presidential Voting, 1956-1988. *American Journal of Political Science*, 36, p. 829-834.
- Meehl P.-E. (1977). The Selfish Voter Paradox and the Thrown-Away Vote Argument, *American Political Science Review*, 71, p. 11-30.
- Minot D., 1997. Les élections aux chambres d'agriculture de 1983, *Économie rurale*, n° 237, p. 27-29.
- Muller P. (1984). *Le technocrate et le paysan*. Paris, Editions Ouvrières.
- Popkin S.-L. (1991). *The Reasoning Voter*. Chicago, University of Chicago Press.

ANNEXE

Sources des données, statistiques descriptives, corrélations entre variables explicatives

Tableau 3. Sources des données

Variables	Sources
VOT_FNSEA, ABS, LIST1, LIST2	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation (1997), <i>Chambres départementales d'agriculture. Elections du 31 janvier 1995</i> , pour 1995 et www.agriculture.gouv.fr pour 2001
BETT, CERE, ELEV	<i>Statistique Agricole Annuelle</i> sur www.agreste.agriculture.gouv.fr
CHLOC, REV	<i>Comptes de l'agriculture</i> sur www.agreste.agriculture.gouv.fr
INST	CNASEA pour les installations et Comptes de l'agriculture sur www.agreste.agriculture.gouv.fr pour le nombre d'exploitations
PROD	Comptes de l'agriculture sur www.agreste.agriculture.gouv.fr pour la production et <i>Statistique Agricole Annuelle</i> sur www.agreste.agriculture.gouv.fr pour la SAU

Tableau 4. Statistiques descriptives

Variable	Minimum	Maximum	Moyenne	Médiane	Ecart-type
VOT_FNSEA	22,43	100,00	56,50	56,40	13,06
BETT	0,00	14,15	1,15	0,00	2,76
CERE	0,17	64,03	27,06	24,94	15,72
ELEV	0,06	7,32	1,13	0,71	1,26
CHLOC	0,31	16,58	6,49	6,31	3,07
LIST1	-2,00	4,00	0,15	0,00	0,96
LIST2	-1,00	1,00	-0,02	0,00	0,24
REV	-49,04	461,83	12,21	5,98	40,46
INST	-1,66	0,56	-0,29	-0,27	0,34
PROD	-10,36	19,50	2,27	2,18	4,13
VACH	0,00	1,00	0,50	0,50	0,50
ABS	19,63	63,10	39,31	38,84	8,01
SORT	0,00	1,00	0,93	1,00	0,25

Tableau 5. Corrélations entre variables explicatives

	BETT	CERE	ELEV	CHLOC	LIST1	LIST2	REV*	INST*	PROD*	VACH	ABS
BETT	1,00	0,49	-0,09	0,38	0,07	-0,26	-0,02	0,04	-0,12	-0,01	-0,08
CERE		1,00	-0,18	0,33	0,03	-0,15	-0,12	-0,03	-0,13	0,10	-0,06
ELEV			1,00	0,21	-0,08	0,06	-0,02	-0,02	0,01	0,00	-0,02
CHLOC				1,00	-0,05	-0,05	-0,02	-0,11	-0,13	0,25	-0,02
LIST1					1,00	-0,33	0,09	0,13	0,04	-0,19	0,09
LIST2						1,00	-0,03	-0,03	-0,06	-0,05	-0,15
REV*							1,00	0,05	0,55	-0,34	0,15
INST*								1,00	0,05	-0,28	-0,17
PROD*									1,00	-0,10	0,09
VACH										1,00	-0,18
ABS											1,00